



UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA

Bouaké, le 07 janvier 2022

.....  
PRESIDENCE

.....  
VICE-PRESIDENCE

N° : /MESRS/UAO/P/VP

À

Madame et Messieurs :

- Les Doyens d'UFR
- Les Directeurs du CEMV et du CFC

BOUAKÉ

**Objet :** Période de réinscription au  
titre de l'année 2021-2022

**Madame/Monsieur,**

Le Président de l'Université Alassane Ouattara porte à votre connaissance que la période de réinscription au titre de l'année 2021-2022 est fixée **du 10 janvier au 04 février 2022**, délai de rigueur.

La réinscription se faisant en ligne sur le logiciel **PROGES-U**, tous les départements devraient œuvrer pour rendre disponible les Procès-verbaux sur cette plate-forme.

Pour toutes les UFR, exceptée l'UFR des Sciences Médicales, une sélection entre les cycles doit être observée en respectant principalement le nombre d'étudiants à encadrer par enseignant.

Veillez recevoir, **Madame/Monsieur**, mes salutations distinguées.

**NB :** L'inscription en ligne est désormais possible sur le site [www.inscriptionsup.net](http://www.inscriptionsup.net).

Le paiement se fait par mobile money sur les réseaux suivants :

- MOOV : \*155#
  - ORANGE : #144#
  - MTN : \*133#
- } en suivant les instructions.

Chaque étudiant doit imprimer sa fiche d'inscription à la fin du processus et la déposer à la scolarité.

**Le Vice-Président**



**Prof. KODO Michel**